

**CENTRE COROT ENTRAIDE D'AUTEUIL**  
Association

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**AUTEUIL AUDIT**  
34 rue Raynouard 75016 Paris  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris  
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 40 000 €  
RCS Paris B 524 282 993

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

### **CENTRE COROT ENTRAIDE D'AUTEUIL**

4, rue Corot  
75016 PARIS

A l'assemblée générale de l'association CENTRE COROT ENTRAIDE D'AUTEUIL,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE COROT ENTRAIDE D'AUTEUIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 05 juin 2024

**Auteuil Audit**  
Commissaire aux comptes



Vincent Hamou, Associé.

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	165 028	164 673	355	2 566	-2 211	-86.16
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	430 208	334 078	96 130	60 973	35 157	57.66	
Immobilisations corporelles en cours				16 438	-16 438	-100.00	
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	13 918		13 918	13 918			
<b>Total I</b>	609 154	498 751	110 403	93 895	16 509	17.58	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	74 728		74 728	9 841	64 887	659.37
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	486 057		486 057	590 127	-104 070	-17.64	
Charges constatées d'avance (2)	14 252		14 252	12 549	1 702	13.57	
<b>Total II</b>	575 037		575 037	612 517	-37 480	-6.12	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>		1 184 191	498 751	685 440	706 411	-20 971	-2.97

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	311 395		311 395			
Réserves pour projet de l'entité							
Autres	6 790		3 560	3 230	90.73		
Report à nouveau							
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	-39 107		3 230	-42 337	NS		
<b>Situation nette (sous total)</b>	279 078		318 185	-39 107	-12.29		
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	2 864		7 988	-5 124	-64.14		
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	281 942		326 173	-44 231	-13.56		
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	144 247		100 579	43 667	43.42	
<b>Total II</b>	144 247		100 579	43 667	43.42		
PROVISIONS	Provisions pour risques	16 300		47 000	-30 700	-65.32	
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>	16 300		47 000	-30 700	-65.32		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 685		56 454	-50 769	-89.93	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	111 171		60 022	51 150	85.22	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	125 875		111 620	14 255	12.77	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	220			220		
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance			4 564	-4 564	-100.00	
<b>Total IV</b>	242 951		232 659	10 292	4.42		
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	685 440		706 411	-20 971	-2.97		

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

242 951 167 077

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	710	750	-40	-5.33
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	86 686	85 269	1 417	1.66
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 506 392	1 430 763	75 629	5.29
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	15 000	60 821	-45 821	-75.34
Dons manuels	123 525	151 467	-27 943	-18.45
Mécénats	168 423	85 004	83 418	98.13
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	193 557	30 000	163 557	545.19
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 292	12 695	-9 403	-74.07
Utilisations des fonds dédiés	80 586	64 902	15 684	24.17
Autres produits	84	156	-72	-46.32
<b>Total I</b>	<b>2 178 254</b>	<b>1 921 828</b>	<b>256 426</b>	<b>13.34</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 074 211	1 039 443	34 769	3.34
Aides financières	10 520	7 734	2 786	36.02
Impôts, taxes et versements assimilés	57 152	47 977	9 175	19.12
Salaires et traitements	659 630	555 356	104 275	18.78
Charges sociales	296 079	232 975	63 105	27.09
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 805	27 623	-2 818	-10.20
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	124 254	26 634	97 620	366.52
Autres charges	264	313	-48	-15.48
<b>Total II</b>	<b>2 246 915</b>	<b>1 938 054</b>	<b>308 861</b>	<b>15.94</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-68 661</b>	<b>-16 225</b>	<b>-52 436</b>	<b>-323.18</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	7 973		2 073		5 900	284.55
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	7 973		2 073		5 900	284.55
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	7 973		2 073		5 900	284.55
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	-60 688		-14 152		-46 536	-328.83
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion	26 015		26 022		-7	-0.03
Sur opérations en capital	5 124		8 480		-3 356	-39.58
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	30 700				30 700	
<b>Total V</b>	61 839		34 502		27 337	79.23
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	40 258		120		40 138	NS
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			17 000		-17 000	-100.00
<b>Total VI</b>	40 258		17 120		23 138	135.15
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	21 581		17 382		4 199	24.16
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	2 248 066		1 958 404		289 662	14.79
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	2 287 173		1 955 174		331 999	16.98
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	-39 107		3 230		-42 337	NS

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature	106 990	88 327	18 663	21.13
Prestations en nature	134 766	120 606	14 160	11.74
Bénévolat	790 842	641 344	149 498	23.31
<b>TOTAL</b>	<b>1 032 598</b>	<b>850 277</b>	<b>182 321</b>	<b>21.44</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature	106 990	88 327	18 663	21.13
Mise à disposition gratuite de biens	98 000	98 000		
Prestations en nature	36 766	22 606	14 160	62.64
Personnel bénévole	790 842	641 344	149 498	23.31
<b>TOTAL</b>	<b>1 032 598</b>	<b>850 277</b>	<b>182 321</b>	<b>21.44</b>

Les prestations reçues en nature correspondent à hauteur de 98 000 € à la mise à disposition par la paroisse Notre Dame d'Auteuil de locaux d'une valeur locative de 108 000 € moyennant une participation financière de 10 000 €.

**ANNEXE**

<b>SOMMAIRE</b>	page
Présentation de l'entité	6
Faits caractéristiques de l'exercice	6
<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	7-8
Informations générales complémentaires	8
<b>COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Tableau de variation des fonds propres-générosité du public	10
Tableau de variation des fonds dédiés	11
Etat des provisions	12
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Evaluation des amortissements	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Disponibilités en Euros	12
Produits à recevoir	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
<b>COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Ventilation des subventions	14
Rémunérations des dirigeants	14
Ventilation de l'effectif moyen	14
Valorisation des contributions volontaires	14
Honoraires des commissaires aux comptes	15
<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Engagement en matière de pensions et retraites	15
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Produits et charges exceptionnels	16
Compte de résultat par origine et distribution	17-18
Compte d'emploi annuel des ressources	19-21

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 685 440.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 178 254.02 Euros et dégagant un déficit de -39 106.96 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### PRESENTATION DE L'ENTITE

L'association Centre Corot Entraide d'Auteuil est une association caritative créée en 1973 et déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 en 1983.

Depuis sa création, l'association s'est donnée pour mission d'accueillir, d'écouter et d'aider les personnes en difficulté matérielle et psychologique au moyen de trois principaux axes :

- Accueil, hébergement et accompagnement de jeunes de 18 à 25 ans sans domicile fixe à Paris dans deux principaux lieux : Centre Corot à Paris 16ème et Centre Gutenberg à Paris 15ème ;
- Accueil, aide à la réinsertion et aide alimentaire grâce à l'épicerie sociale, de familles démunies adressées par le Centre d'Action Sociale de la Mairie du XVI ème arrondissement de Paris;
- Accueil et aide vestimentaire aux personnes en grande précarité de Paris, adressées par des services sociaux.

Ces différentes missions ont été assurées en 2023 par un effectif salarié moyen en équivalent temps plein (ETP) de 16 personnes et par 124 bénévoles représentant 17 ETP.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

##### Conventions générales :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Référentiel comptable :**

L'association a arrêté ses comptes en respectant les prescriptions du règlement 2014-03 du Plan comptable général et les prescriptions du règlement 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC 2020-08.

Ces derniers règlements sont obligatoires depuis le 1er janvier 2020.

Conformément au règlement ANC 2018-06, l'annexe des comptes est complétée depuis 2020 des états suivants prévus pour les organismes faisant appel à la générosité du public :

#### **- un compte de résultat par origine et destination (CROD) :**

les charges et les contributions volontaires ont été ventilées en fonction de leur destination au prorata de leur utilisation (surface, temps passés...) entre les missions sociales d'aide aux personnes en difficulté telles que décrites en présentation, les frais de fonctionnement et les frais de recherche de fonds.

#### **- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) :**

le même principe de ventilation que pour le CROD a été retenu pour le CER.

#### **- un tableau de variation des fonds propres spécifique.**

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Informations générales complémentaires**

Seules sont exprimées les informations significatives.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	165 028		
<b>TOTAL</b>			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 839		1 741
Installations générales agencements aménagements divers	290 394		58 212
Matériel de transport	39 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	94 851		
Immobilisations corporelles en cours	16 438		
<b>TOTAL</b>	447 520		59 953
Prêts, autres immobilisations financières	13 918		
<b>TOTAL</b>	13 918		
<b>TOTAL GENERAL</b>	626 467		59 953

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			165 028	165 028
<b>TOTAL</b>				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			8 579	8 579
Installations générales agencements aménagements divers		60 827	287 778	287 778
Matériel de transport			39 000	39 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			94 851	94 851
Immobilisations corporelles en cours		16 438		
<b>TOTAL</b>		77 265	430 208	430 208
Prêts, autres immobilisations financières			13 918	13 918
<b>TOTAL</b>			13 918	13 918
<b>TOTAL GENERAL</b>		77 265	609 154	609 154

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	162 462	2 211		164 673
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 839	179		7 018
Installations générales agencements aménagements divers	231 045	21 089	58 626	193 509
Matériel de transport	39 000			39 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	93 226	1 326		94 552
TOTAL	370 110	22 594	58 626	334 078
TOTAL GENERAL	532 572	24 805	58 626	498 751

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 211				
Instal.techniques matériel outillage indus.	179				
Instal.générales agenc.aménag.divers	21 089				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 326				
TOTAL	22 594				
TOTAL GENERAL	24 805				

**Tableau de variation des fonds propres - générosité du public**

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
Réserves	311 395								311 395	
Report à nouveau	3 560	3 230					0		6 790	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	3 230	-3 230			-39 107				-39 107	
Subventions d'investissement	7 988						5 124		2 864	
<b>TOTAL</b>	326 173				-39 107		5 124		281 942	

**Tableau de variation des fonds dédiés**

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A LOUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont: fonds dédiés *
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>	100 579	124 253	80 586			144 246	
1/ Projet PASSERELLE	51 766	49 275	51 766			49 275	
Financ. accompagn.jeunes							
2/ GUTENBERG	23 378	6 324	11 639			18 063	
Fondation COROT/travaux							
3/ COROT	25 435	68 654	17 181			76 908	
TRAORE+PERIAL+SNC+APPOS							
Financ't travaux + divers							
<b>TOTAL</b>	100 579	124 253	80 586			144 246	

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	47 000		30 700		16 300
<b>TOTAL</b>	47 000		30 700		16 300
<b>TOTAL GENERAL</b>	47 000		30 700		16 300
<b>Dont dotations et reprises exceptionnelles</b>			30 700		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 918	0	13 918
Personnel et comptes rattachés	454	454	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 006	3 006	
Divers état et autres collectivités publiques	7 107	7 107	
Groupe et associés	46 185	46 185	
Débiteurs divers	17 976	17 976	
Charges constatées d'avance	14 252	14 252	
<b>TOTAL</b>	102 898	88 980	13 918

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	5 685	5 685		
Fournisseurs et comptes rattachés	111 171	111 171		
Personnel et comptes rattachés	46 777	46 777		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 033	73 033		
Autres impôts taxes et assimilés	6 065	6 065		
Autres dettes	220	220		
<b>TOTAL</b>	242 951	242 951		

**Evaluation des amortissements**

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	6 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Détail des produits à recevoir**

	Montant
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	1 337
REMBOURSEMENT FORMATION A PERCEVOIR	1 350
SUBVENTION FONJEP A PERCEVOIR	7 107
LEGS A PERCEVOIR	15 000
Total	24 794

**Détail des charges à payer**

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	44 026
PROVISION CONGES PAYES	46 391
PROVISION CHARGES SOC/CONGES PAYES	23 196
Total	113 613

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	14 252
Total	14 252

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
AIDES AUX JEUNES :	
- CAL ALT (Allocation Logement Temporaire) PARIS	175 184
- DASES (Direction Allocation Sociale Enfance Sante)	135 000
- DRIHL (Direction Région.Interdép.Hébergement.Logement) 75	1 043 806
- DRIHL 92	105 397
AIDES AUX FAMILLES :	
- CAF EVS (Espace Vie Sociale) PARIS	23 682
- Mairie PARIS	5 000
- FONJEP (Fonds coopération Jeunesse Education Populaire)	7 107
- CAF Parentalité	3 216
AIDES CONTRATS APPRENTIS	8 000
Total	1 506 392

**Rémunération des dirigeants**

Les membres du Bureau ainsi que les administrateurs sont tous bénévoles et à ce titre ne perçoivent aucune rémunération.

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	8
Employés	8
Total	16

**Valorisation des contributions volontaires****- Dons en nature : 106 990 € :**

Il s'agit de dons alimentaires, de produits d'hygiène et de vêtements, collectés auprès du public, de la GMS... essentiellement valorisés selon le poids à la valeur mercuriale du la Banque Alimentaire ;

**- Prestations en nature : 134 766 € :**

. Aide de la paroisse Notre Dame d'Auteuil : 98 000 € correspondant à la mise à disposition de locaux d'une valeur locative de 108 000 € moyennant une participation financière de l'association de 10 000 € ;

. Mécénat de compétences : 33 824 € correspondant à la prestation suivante : Supervision des services généraux de l'établissement GUNTEBERG et prestations sur une application Web de gestion des personnes accueillies et des hébergements ;

. Diverses autres prestations : 2 942 €

**- Bénévolat : 790 842 € :**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Il s'agit du temps de travail effectué par des bénévoles auprès de l'association : les heures recensées sont valorisées à des taux horaires déterminés selon le niveau de qualification exigé par les fonctions assurées, majoré des charges sociales patronales.

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 560 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 560 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles****Engagements financiers**Engagements donnésEngagements reçus**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	1 826
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
moins de 55 ans	plus de 5 ans	16 819
Engagement total		18 645

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à taux plein,
- turn over moyen,
- taux d'actualisation 3.20 %.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -****Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
-- Mise à disposition gratuite de locaux	24 000	77130000
-- QP subv.d'invtr rapportées au résultat	5 124	77700000
-- Régularisations diverses	2 015	77200000
-- Reprises prov.risques exceptionnels	30 700	78750000
Total	61 839	
Charges exceptionnelles		
-- Pénalités et amendes	171	67120000
-- Indemnités de rupture	39 141	67180000
-- Régularisations diverses	945	67200000
Total	40 257	

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	331 658	331 658	323 993	323 993
1.1 Cotisations sans contrepartie	710	710	750	750
1.2 Dons, legs et mécénat	306 948	306 948	297 293	297 293
- Dons manuels	123 525	123 525	151 467	151 468
- Legs, donations et assurances-vie	15 000	15 000	60 821	60 821
- Mécénat	168 423	168 423	85 004	85 004
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	24 000	24 000	25 950	25 950
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	295 438		126 050	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	193 557		30 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	101 881		96 050	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	1 506 392		1 430 763	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	33 992		12 696	
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	80 586		64 902	
<b>TOTAL</b>	2 248 066	331 658	1 958 403	323 993
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	1 769 858	331 658	1 594 117	323 993
1.1 Réalisées en France	1 769 858	331 658	1 594 117	323 993
- Actions réalisées par l'organisme	1 769 858	331 658	1 594 117	323 993
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	74 786		60 989	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	74 786		60 989	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	318 276		256 433	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>			17 000	
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	124 253		26 634	
<b>TOTAL</b>	2 287 173	331 658	1 955 173	323 993
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	-39 107		3 230	

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	1 032 598	1 032 598	850 277	850 277
Bénévolat	790 842	790 842	641 344	641 344
Prestations en nature	134 766	134 766	120 606	120 606
Dons en nature	106 990	106 990	88 327	88 327
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	1 032 598	1 032 598	850 277	850 277
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	729 767	729 767	579 424	579 424
Réalisées en France	729 767	729 767	579 424	579 424
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	37 787	37 787	25 646	25 646
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	265 045	265 045	245 207	245 207
<b>TOTAL</b>	1 032 599	1 032 599	850 277	850 277

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	331 658		323 993		7 665	2.37
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	331 658		323 993		7 665	2.37
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	331 658		323 993		7 665	2.37
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>						
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL</b>	331 658		323 993		7 665	2.37

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>						
<b>I - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
1.1 Cotisations sans contrepartie	710		750		-40	-5.33
1.2 Dons, legs et mécénats	306 948		297 293		9 655	3.25
- Dons manuels	123 525		151 468		-27 943	-18.45
- Legs, donations et assurances-vie	15 000		60 821		-45 821	-75.34
- Mécénats	168 423		85 004		83 419	98.14
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	24 000		25 950		-1 950	-7.51
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>331 658</b>		<b>323 993</b>		<b>7 665</b>	<b>2.37</b>
<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>						
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>331 658</b>		<b>323 993</b>		<b>7 665</b>	<b>2.37</b>

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>				

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	331 658		323 993		7 665	2.37
Réalisées en France	331 658		323 993		7 665	2.37
Réalisées à l'étranger						
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>						
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>						
<b>TOTAL</b>	331 658		323 993		7 665	2.37
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>						
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>						
(-) Utilisation						
(+) Report						
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>						

**Commentaires:**